

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024 – 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonniers, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel à l'exception de la délibération n°DEL2024113_07
BOUCHIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine à l'exception de la délibération n°DEL2024113_13	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtizia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtizia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents excusés : Daniel ROUSSEAU pour la délibération n°DEL2024113_07, Antoine CHEREAU pour la délibération n°DEL2024113_13

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCHIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Ordre du jour

1. Moyens Généraux

- DEL20241113_01 Débat d'orientations budgétaires 2025
- DEL20241113_02 Rapport 2023 de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes
- DEL20241113_03 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2024
- DEL20241113_04 Approbation du montant de l'Attribution de Compensation 2024
- DEL20241113_05 Souscription d'un emprunt
- DEL20241113_06 Modification du tableau des effectifs

2. Environnement mobilités et aménagement du territoire

- DEL20241113_07 Convention de servitudes au profit de la société ENEDIS – Montaignu

3. Espaces publics et moyens techniques

- DEL20241113_08 Barème d'évaluation de la valeur financière des arbres
- DEL20241113_09 Convention de plantations avec le Département de la Vendée

- DEL20241113_10 Constitution de servitude de tréfonds au profit de la société ENEDIS – Tènement de la Papinière – La Guyonnière
- DEL20241113_11 Convention de mise à disposition de terrain au profit de la société ENEDIS – Tènement de la Papinière – La Guyonnière
- DEL20241113_12 Convention SyDEV n°2024.EXT.0302 – Extension de réseaux électriques – le Bordage Caillé – La Guyonnière
- DEL20241113_13 Convention SyDEV n°2024.ECL.0465 – Travaux neufs d'éclairage – Rue Neuve – Montaigu
- DEL20241113_14 Rapport d'activités annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés
- DEL20241113_15 Rapport d'activités annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

4. Informations diverses

DEBUT DE LA SEANCE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal de la séance précédente

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

M. le Maire :

Bonjour à toutes et tous.

Cette séance du conseil municipal aura évidemment pour menu principal, l'examen du rapport d'orientations budgétaires qui annonce le vote de notre budget en décembre prochain.

Vous avez eu vent du contexte dans lequel ces orientations vous seront présentées. Nous travaillons en effet en ce moment dans l'incertitude et l'inquiétude.

Incertitude d'abord car le budget de l'Etat qui cette année a pour objectif de faire 60 milliards d'économies n'est pas voté. Les versions que nous en lisons sont changeantes, tout comme le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui nous impacte également.

L'inquiétude aussi, car si je souscris totalement aux objectifs d'économies budgétaires qui, en réalité, auraient dû être faites depuis plusieurs dizaines d'années, l'effort demandé aux collectivités locales s'annonce important et brutal.

Nous examinerons donc tout à l'heure des orientations qui sans doute n'auront jamais aussi bien porté leur nom.

Aujourd'hui également, je vous proposerai de faire un point d'étape avec Franck Savary, sur un plan que nous avons voté il y a un an, le Plan Arbres. Ce plan s'inscrit dans notre souci permanent de protection de notre environnement concrétisé par notre PCAET Terres d'EnAIRgies.

Dans la continuité de cet effort, je voulais aussi vous informer d'une nouvelle récompense que la ville a reçue dernièrement. En effet, avec le promoteur SOGIMMO, nous avons été lauréats du concours des pyramides d'argent organisé par la Fédération des promoteurs immobiliers. Il s'agit de la pyramide « bâtiment bas carbone » pour la résidence Mona Lisa située dans les Hauts de Montaigu, actuellement en cours de travaux.

Cette récompense vient valoriser le travail fait par la ville, ses élus et ses équipes dans la discussion avec les constructeurs pour l'intégration d'innovations et de procédés constructifs plus respectueux de l'environnement. Nous sommes exigeants ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités, y compris les métropoles. Mais nous obtenons des résultats. C'est aussi bien sûr une mise en valeur du travail de SOGIMMO et de l'architecte ACDM que nous remercions pour leur ouverture à la discussion.

MOYENS GENERAUX

M. le Maire : Comme je vous le disais en introduction, cet examen des orientations budgétaires est un exercice périlleux.

Voilà plus de 40 ans que la France vote un budget en déséquilibre, 50 ans que pour fonctionner et non pour investir, notre Etat emprunte, le plus souvent à l'étranger, des capitaux par dizaines de milliards.

Aujourd'hui la dette Française s'élève à plus de 3200 milliards d'euros soit de très loin la plus élevée des pays de l'union européenne en valeur absolue et la troisième en % du PIB (plus de 110%).

Ce qui distingue la France, ce n'est d'ailleurs pas tant le volume de sa dette publique que la trajectoire qu'elle a pris ces dernières années. Nous nous sommes plus endettés que les autres au moment du Covid et nous ne parvenons pas à redresser la barre.

Par ailleurs nous présentons le taux de prélèvement obligatoire le plus haut d'Europe et la dépense sociale redistributive également la plus élevée.

Cette situation expose notre pays à un triple risque :

1. Le risque de perte de souveraineté avec une dépendance accrue à des créanciers internationaux changeants, des banques, qui peuvent sous influence d'autre états...

2. Le risque d'une incapacité à assurer le train de vie de l'Etat autrement que par le déficit public

3. Le risque d'une volatilité des taux d'intérêt qui expose le budget à de fortes variations

Le gouvernement a donc décidé de réduire le déficit public à environ 5% du PIB. C'est un effort de 60 milliards qui devra être fait et qui ne passera pas inaperçu.

La réalité c'est qu'hormis quelques politiques irresponsables qui imaginent que l'argent n'a aucun prix, et qu'il suffit d'exiger de nos créanciers qu'ils effacent la dette, hormis ceux-là, tout le monde sait qu'il faut mettre fin à cette situation.

L'effort demandé est loin d'être suffisant. Songeons qu'il faudrait le faire 3 à 4 fois consécutivement et cumulativement pour revenir à l'équilibre budgétaire.

C'est pourquoi, même si cela est difficile, même si cela nous demande des efforts, je vous propose que nous participions de façon responsable à ce plan d'économies de l'Etat.

Nous entendons y participer de deux façons :

D'une part avec les contributions exceptionnelles que l'Etat nous demande et qui devraient s'élever à environ 315 000 euros en 2025.

D'autre part en limitant de façon drastique nos propres dépenses. Je souhaite que nous parvenions à diminuer en valeur absolue nos charges à caractère général et que nous limitions à 2.8 % les augmentations des charges de personnel (hors cotisations patronales nouvelles imposées par l'Etat)

Ainsi, grâce à ces efforts, nous parviendrons à tenir bon, nous parviendrons à maintenir les investissements indispensables à notre bassin de vie, ceux qui viennent d'être lancés et qui doivent être payés, et ceux qui seront demain utiles.

Les orientations dont vous allez prendre connaissance sont travaillées avec un maintien des taux d'imposition. A ce stade je n'exclue pas de devoir réajuster le taux d'imposition. Nous affinerons ce point lors du vote du budget ou au cours de l'année 2025.

Je voudrais remercier chaleureusement notre adjoint aux finances, Daniel, qui a une tâche ardue en ce moment, qu'il partage avec les services ressources de Yoann Gauvrit et notamment ceux de Catherine Chalm aux finances que je félicite aussi et que je remercie vivement pour tout le travail fait.

1 – Débat d'orientations budgétaires 2025

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs. Le Débat d'Orientations Budgétaires concerne le budget principal et les budgets annexes.

Le conseil municipal PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. Etienne Colmard : J'ai peut-être « loupé » quelque chose mais je n'ai pas vu les projets de réaménagement de l'école des Jardins, enfin le complexe de l'école des Jardins ?

M. le Maire : Vous n'avez rien « loupé ». Je rappelle M. Colmard, qu'à ce stade, nous sommes au débat d'orientations budgétaires. Ainsi, pour 2025, nous serons amenés au vote du budget, à lister plus précisément les projets. Sachant que pour l'école Jules Verne, c'est le lancement des choses et que nous n'avons pas de montants importants à inscrire tant que les études ne sont pas finalisées. Mais, ce sera le lancement en 2025 et il n'y aura pas d'autorisation de programme de lancer.

J'ai dit Jules Verne mais c'est les Jardins, excusez-moi.

M. Hubert Piveteau : Le DOB constitue une étape obligatoire de la vie municipale. Il intervient dans un contexte national très tendu en raison du dérapage du déficit public. Monsieur Barnier, 1^{er} Ministre, a fait le choix de taper fort sur les collectivités en les ponctionnant de 5 milliards d'euros. C'est un choix lourd de conséquences pour nos collectivités. Le déficit est dû non pas à une envolée des dépenses publiques, mais plutôt à une baisse très importante des recettes dont un bon nombre de cadeaux fiscaux aux plus riches. Monsieur Barnier a d'autres possibilités pour rétablir les comptes publics, par exemple en taxant les supers profits et les dividendes du CAC 40. Malheureusement, ce n'est pas l'option qu'il a choisie. Malgré les dispositions du PLF, le budget de fonctionnement de notre commune ne dérape pas. La situation est saine avec un endettement maîtrisé mais avec des marges de manœuvre amoindries. Néanmoins, nous pensons que des économies pourraient être réalisées. En commission, nous avons évoqué le poste « communication » mais d'autres aussi pourraient être réduits. En commission aussi, certains membres de la majorité pensent qu'il faudrait réduire la voilure en termes d'investissement. Nous avons posé des questions : lesquelles ? Nous n'avons pas eu de réponse. En conseil délégué de Saint Georges, Monsieur Hervouet nous a prévenus que le projet du Grand Logis allait être sérieusement raboté. Est-ce que d'autres projets vont subir le même sort ? Comme nous l'avions proposé en début de mandature, nous aurions préféré que vous réduisiez les budgets alloués à la rénovation des églises pour prioriser les investissements à caractère social et environnemental. Aujourd'hui, vos choix pèsent lourdement en termes de remboursement de la dette. Si certains membres de votre majorité pensent qu'il faut lever le pied en matière d'investissement, nous pensons, nous de notre côté, que cela ne doit pas être sur la transition écologique. Pour finir, le 1^{er} Ministre, dans sa déclaration de politique générale, a dit que nous avions deux dettes : une financière et l'autre écologique. Pour la première, c'est évident qu'il faille la résorber. Et pour la deuxième, nous n'avons pas le choix. Les investissements pour limiter le réchauffement climatique doivent être prioritaires.

M. le Maire : Y-a-t-il d'autres interrogations ? Non. Je passerai M. Piveteau sur votre introduction très politique nationale. Vous utilisez des termes qui sont cadeaux fiscaux aux plus riches, CAC 40 ; cela ne m'intéresse pas. Sur le reste, vous avez parlé d'économies qui pourraient effectivement être faites. Vous parlez de la communication, nous pouvons toujours faire un petit peu moins de communication. Mais, j'estime que nous sommes très raisonnables en communication sur Montaigu-Vendée et sur Terres de Montaigu. Communiquer, c'est faire savoir ce qui est proposé par les services de la ville aux habitants, c'est faire savoir ce qui est fait. En cela, c'est très important. Je note qu'il n'y a pas d'autres propositions. En tous les cas, en commission, vous avez proposé je crois, de réduire les subventions aux associations. J'attends des propositions, notamment pour le sport. Faites-nous des propositions, il n'y a aucun problème. Dans tous les cas, je n'ai pas l'intention à ce stade-là et pour autant que le budget le permette, de diminuer les subventions à nos associations.

Quant à la réduction de certains investissements, écoutez, nous ferons toujours avec les moyens que nous avons. Ce n'est pas un problème. Effectivement, un budget d'investissement s'adapte au fur et à mesure. Qui pouvait prévoir le Covid ? Qui pouvait prévoir la guerre en Ukraine ? Qui pouvait prévoir qu'entre 2019 et 2024, l'indice du coût de la construction ait pris 28%. 28% ! Par exemple, sur le projet de l'école Jules Verne, nous avons forcément eu une forte augmentation du prix. Ce n'est pas pour autant que nous arrêtons le projet. Vous avez fait part du Grand Logis. Ce projet est symptomatique d'une politique que nous menons avec nos élus qui est pragmatique. Nous lançons un projet, nous essayons de faire ce qui est le plus cohérent. Je vous rappelle ce projet. Il s'agit de ramener dans le centre-bourg de Saint Georges, la plupart des services qui sont excentrés et éviter ainsi – je parle en plus du confort pour les parents – un car scolaire, une navette quotidienne entre le périscolaire et le centre-bourg, et ce plusieurs fois par jour. Aussi, lorsque nous avons commencé avec les services et les élus à travailler sur ce projet, nous avons fait comme d'habitude ; nous avons essayé d'additionner les usages que nous imaginions. Nous sommes arrivés à un projet. Au final, le projet dépasse ce que nous imaginions au début, premièrement.

Deuxièmement, vous n'êtes pas sans savoir qu'à l'école publique Les Maines de Saint Georges, comme dans d'autres écoles privées ou publiques, il y a moins d'élèves en ce moment, et particulièrement, à l'école publique Les Maines de Saint Georges. Et donc, en même temps que nous avions cette question-là sur le Prieuré, sur le Grand Logis pardon, il s'est avéré que nous avions de plus en plus d'espaces disponibles dans l'école publique. Aussi, construire des locaux, des m² neufs, juste à côté – vous voyiez où ce projet est situé, évidemment, vous êtes de Saint Georges – de l'école publique alors que nous avions des locaux vides, nous nous sommes dit « STOP ». Nous nous sommes donc posés avec Eric, les élus, les services et nous avons retravaillé sur le projet pour tenir compte de cette donnée. Le travail est encore en cours mais effectivement, nous avons réduit les surfaces dans le cadre de ce projet.

Sur votre dernière intervention, à savoir sur les deux dettes financières et écologiques, je suis absolument d'accord avec vous. J'espère que vous ne remettez plus en cause notre engagement et mon engagement là-dessus, notamment à travers toutes les déclinaisons du Plan Climat. Evidemment, tout ne se fait pas en une année. Je rappelle par exemple qu'avec l'hôtel d'agglomération, c'est X déplacements en moins pour nos agents, des centaines de kilos de CO2 en moins de consommer, en énergie fossile, c'est divisé par huit puisque nous allons passer sur une chaudière à bois. Sur l'école Jules Verne, c'est la même chose. Nous

arrivons sur un projet avec des bâtiments qui ne sont plus énergivores et pour la part d'énergie qu'il reste à consommer pour le chauffage, ça sera là aussi à bois avec la végétalisation des espaces. Nous sommes donc pleinement engagés avec les élus sur la gestion des deux dettes, à savoir la dette financière qui vient pour la plupart de l'État et la dette écologique que nous partageons tous ensemble à l'échelle de l'humanité.

2 – Rapport 2023 de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

La Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport évoque la politique ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : conditions générales d'emploi, recrutement, organisation du travail, rémunération.

Il a été également présenté au Comité Social Territorial du 16 septembre dernier.

Il a été proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes arrêté au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal PREND ACTE de la présentation du rapport de la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2023.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Mme Sophie Arzul : Le rapport n'est pas forcément obligatoire mais nous pouvons le faire quand même ?

M. le Maire : Nous venons de faire le rapport. Ce qui n'est pas obligatoire, c'est le calcul de l'index (index de mesure des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes). En effet, nous ne l'avons pas demandé aux services car il s'agit d'un travail supplémentaire qui n'est pas forcément utile, en tous les cas pas obligatoire. A revoir si nous avons du temps dans les années à venir mais franchement, nous n'avons pas demandé aux services de le calculer car il y avait déjà beaucoup de travail à faire sur ce DOB et sur ces rapports.

3 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2024

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 24 octobre 2024 et a étudié trois sujets dans le cadre de la procédure de révision libre : la participation au festival les Ephémères 2023, la participation au festival Les Ephémères 2024, la participation aux missions de coordination des actions Enfance.

Il convient donc aux membres du Conseil municipal d'approuver le rapport transmis par le Président de Terres de Montaigu et joint en annexe.

Le conseil municipal APPROUVE le rapport d'évaluation de procédure libre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 24 octobre 2024 et joint en annexe.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

4 – Approbation du montant de l'Attribution de Compensation 2024

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Suite à l'approbation du rapport de procédure libre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 24 octobre 2024, il a été proposé d'approuver le montant révisé de l'Attribution de Compensation pour 3 728 923,65 €.

Le conseil municipal APPROUVE le montant de l'Attribution de Compensation 2024 arrêté à 3 728 923,65 €.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

5 – Souscription d'un emprunt

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Compte tenu des dispositions du projet de loi de Finances pour 2025, et notamment l'abaissement du taux de compensation de la TVA à 14,85%, et de l'avancement du chantier de l'école Jules Verne qui permettrait de régler des situations de travaux bénéficiant du taux actuel de FCTVA, il a été proposé à l'assemblée de souscrire un emprunt limité à 1 800 000 €. Ce montant pourrait être inférieur selon les besoins réels de trésorerie au moment de la souscription définitive.

La consultation des établissements bancaires est en cours, sur une durée comprise entre 20 et 25 ans, avec cotation à taux fixe et à taux variable.

Pour mémoire, l'autorisation d'emprunt pour l'année 2024 était de 7 564 000 € au budget primitif 2024, montant ramené à 5 348 000 € au budget supplémentaire 2024, après reprise des résultats 2023.

Un emprunt de 3 000 000 € a été souscrit en juin 2024.

L'autorisation résiduelle d'emprunt est donc de 2 348 000 € pour 2024.

Le conseil municipal ACCEPTE la proposition de la Banque Populaire aux conditions ci-dessus exposées, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute formalité se rapportant à cet emprunt et PREVOIT les crédits nécessaires au chapitre 16 Emprunts et assimilés.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. le Maire : Je peux préciser que l'Observatoire du Crédit a indiqué que nous avons le meilleur taux des collectivités sur les Pays de la Loire en ce moment. Il s'agit d'une belle preuve de la confiance que nous font les établissements bancaires face à la solidité de notre commune.

Est-ce qu'il y a des questions sur cet emprunt ?

M. Hubert Piveteau : Je pense que j'ai bien compris en commission mais j'ai plusieurs questions quand même. L'idée, c'est de payer les travaux rapidement pour récupérer la TVA avant la fin de l'année. Alors une 1^{ère} question : Quelle économie cela va engendrer avec la souscription de cet emprunt ? On paie les travaux... Nous n'avons pas su cela en commission.

M. le Maire : Continuez vos questions.

M. Hubert Piveteau : Un emprunt d'une durée de 20-25 ans, on imagine qu'après il va continuer. Cela veut dire qu'il va être fléché sur projet en particulier ou pas, je ne sais pas.

M. le Maire : Oui, oui, c'est pour l'école Jules Verne essentiellement. L'idée – je vais redire ce qui a été expliqué en commission que Daniel précisera mieux que moi sûrement – est d'anticiper la baisse sur le remboursement de FCTVA en 2025 annoncée par le Gouvernement – cela peut peut-être encore changer. Ainsi, en payant maintenant le plus possible, nous allons pouvoir bénéficier du remboursement tel qu'il est aujourd'hui. Daniel, cela donne combien en montant ?

M. Daniel Rousseau : Sur 1 million 8, c'est 36 000 €

M. le Maire : Oui, c'est cela. Presque 40 000 €. Nous avons prévu d'emprunter, il vaut donc mieux le faire maintenant plutôt que l'an prochain. C'est juste cela.

6 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le cadre d'une adaptation de grade pour un poste existant (mouvement de personnel).

Il a été ainsi proposé aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE TECHNIQUE				
Direction des Moyens Techniques	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (catégorie C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint technique (catégorie C) Temps complet	01/12/2024	Adaptation du grade
Direction des Moyens Techniques	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (catégorie C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint technique (catégorie C) Temps complet	01/02/2025	Adaptation du grade

Le conseil municipal **SUPPRIME** et **CREE** les postes au tableau des effectifs tels que listés ci-dessus, DIT que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement, **AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse, **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience et **AUTORISE** l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 – Constitution de servitudes au profit de la société ENEDIS – Montaigu

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Dans le cadre de la démolition des tours A et B par Vendée Habitat et des travaux d'amélioration de la qualité de desserte du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés nécessitent d'emprunter des propriétés appartenant à la commune de Montaigu-Vendée. Cette convention de servitudes est consentie à titre gratuit.

Les membres du conseil municipal ont été invités à approuver les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Montaigu-Vendée concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique devant traverser les parcelles situées à Montaigu-Vendée cadastrées section AI numéros 371 et 721.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Montaigu-Vendée concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique devant traverser les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600) cadastrées section AI numéros 371 et 721, DIT que les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par la société ENEDIS et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes n°DA27/107168 DO HTA/BT ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

S'étant absenté, M. Daniel Rousseau n'a pas pris part au débat ni au vote.

ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

M. le Maire : Voilà exactement un an, nous adoptions notre Plan Arbres, après notamment une réflexion et des propositions faites par le comité consultatif.

Ce plan dont chacun aura retenu qu'il consiste notamment en la plantation de 22 000 arbres sur une période courte, comporte aussi d'autres mesures.

Aujourd'hui, je vous propose que nous fassions le point sur le programme de plantations mais aussi sur deux autres actions que sont l'adoption d'un barème de l'arbre et le recensement de ceux-ci dans notre commune.

L'arbre est un élément majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. A la fois il transforme le CO2 en Oxygène et en même temps il rafraîchit les sols.

Il a donc un rôle pour prévenir le changement climatique mais aussi pour mieux s'y adapter.

1 – Barème d'évaluation de la valeur financière des arbres

Rapporteur : Franck SAVARY, Adjoint en charge des Parcs et espaces verts

Dans le cadre du Plan Arbre, la ville de Montaigu-Vendée envisage d'adopter un barème d'évaluation de la valeur financière des arbres. L'adoption de ce barème permettra de mieux les protéger :

- de façon préventive en leur donnant une valeur et en la communiquant en amont de travaux réalisés à proximité ;
- d'aider à la décision dans le cadre de futur aménagement
- de façon curative, lors de constatation de dégâts.

En adoptant ce barème qui est accessible librement et gratuitement, la ville de Montaigu-Vendée se réserve le droit de l'appliquer, de façon préventive ou curative, à l'ensemble des arbres lui appartenant et à tous ceux gérés par la collectivité.

A la suite d'une dégradation sur un arbre, le barème d'évaluation permettra de calculer le montant de l'indemnité du dédommagement que Montaigu-Vendée sera en droit de réclamer à l'auteur des faits.

A cette indemnité, la ville de Montaigu-Vendée se réserve le droit de rajouter tous les frais inhérents aux dégâts causés pour la réalisation d'un diagnostic phytosanitaire et mécanique, de travaux d'élagage, d'abattage, de dessouchage et/ou de travaux de replantation (fosse de plantation, fourniture de végétaux, plantation, entretien/garantie durant 2 ans, etc.).

Il a été donc proposé à l'assemblée d'approuver le barème d'évaluation des arbres disponible sur le site Internet www.baremedelarbre.fr qui permet ainsi de calculer leur valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation et d'approuver la possibilité d'ajouter au montant de l'indemnité les montants relatifs aux frais inhérents calculés sur la base des marchés publics en vigueur à la date de l'évaluation ou sur deux devis minimums.

Le conseil municipal **APPROUVE** le barème d'évaluation des arbres disponible sur le site internet www.baremedelarbre.fr, qui permet de calculer leur valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation, **APPROUVE** la possibilité d'ajouter au montant de l'indemnité les montants relatifs aux frais inhérents calculés sur la base des marchés publics en vigueur à la date de l'évaluation ou sur deux devis minimums, **DELEGUE** Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet, **IMPUTE** les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de la commune.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. le Maire : Je peux préciser que le barème d'évaluation de l'arbre est avant tout un exercice pédagogique que nous faisons et qu'il s'applique sur les arbres appartenant à la commune (il ne s'agit pas d'intervenir chez les particuliers) et seulement en cas de dommages accidentels, par exemple lors d'un chantier, lors d'un accident ou parfois par négligence.

2 – Convention de plantations avec le Département de la Vendée

Rapporteur : Franck SAVARY, Adjoint en charge des Parcs et espaces verts

Dans le cadre de son plan Vendée Biodiversité et Climat, le Département de la Vendée propose ainsi d'établir avec la ville de Montaigu-Vendée une convention autorisant ce dernier à intervenir sur les propriétés de la collectivité pour la réalisation de plantations d'arbres.

L'intervention du Département porte sur la réalisation des plantations, leur entretien pendant au maximum deux ans à compter de leur réalisation et le transfert de leur propriété à la collectivité. Cette intervention revêt le caractère d'une subvention en nature. Les plantations d'arbres et leur entretien seront pris en charge directement par le Département.

Les dépenses concernent :

- L'accompagnement technique du projet par le technicien du Département ;
- L'achat des végétaux ;
- L'achat des matériaux relatifs à la plantation (paillage biodégradable, protection anti-gibier biodégradable et tuteurage) ;
- Les travaux de préparation du terrain ;
- Les travaux de plantation ;
- La préparation ou la fourniture de paillage biodégradable ;
- La pose du paillage biodégradable, des protections biodégradables et du tuteurage ;
- L'entretien pendant les deux premières années ;
- La remise de conseils pour la gestion des plantations.

Le bénéficiaire s'engage à conserver et conduire les plantations réalisées pendant un délai de 20 ans. L'entretien de la plantation devra se faire sans aucun traitement phytosanitaire. Les espaces enherbés entre les alignements d'arbres et de haies seront broyés et non traités chimiquement.

Les membres du Conseil municipal ont été invités à répondre favorablement à cet appel à projet pour permettre la plantation d'un boisement sur les parcelles cadastrées 224 section ZC numéro 15 et 224 section AB numéro 9, et approuver le contenu de la convention telle que présentée.

Le conseil municipal DECIDE DE REPONDRE favorablement à cet appel à projet, pour permettre la plantation d'un boisement sur les parcelles cadastrées 224ZC0015 et AB0009, APPROUVE le contenu de la convention, telle qu'annexée, entre la ville de Montaigu-Vendée et le Département autorisant ce dernier à intervenir sur les propriétés communales pour la réalisation de plantations d'arbres et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

3 – Constitution de servitudes et convention de mise à disposition de terrain au profit de la société ENEDIS – Ténement de la Papinière – La Guyonnière

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Dans le cadre des travaux de distribution publique d'électricité sur la commune déléguée de la Guyonnière, la société ENEDIS doit installer sur des parcelles appartenant à la commune de Montaigu-Vendée :

- une ligne électrique souterraine 20 000 volts, au lieu-dit le Ténement de la Papinière, afin de mettre en souterrain les réseaux HTA usagés et supprimer une partie de la ligne aérienne haute tension. Cette installation nécessite ainsi la pose de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 275 mètres et ces accessoires qui grèvera les parcelles cadastrées 107 section ZB numéros 48 et 49. Cette servitude est consentie sans indemnité de part ni d'autre.
- une armoire de coupure sur un terrain cadastré 107 section ZA numéro 73 pour une surface d'environ 15m². Les appareils situés sur cet emplacement seront entretenus et renouvelés par Enedis. Cette convention de mise à disposition de terrain est consentie à titre gratuit, sans aucune indemnité de part et d'autre.

Les membres du conseil municipal ont été invités à approuver le projet d'acte de constitution de servitude établi entre la ville de Montaigu-Vendée et la société portant sur les parcelles cadastrées 107 section ZB numéros 48 et 49 (**projet de délibération n°1**), puis à approuver le contenu de la convention de mise à disposition de terrain portant sur la parcelle section ZA numéro 73 d'une contenance d'environ 15 m² au profit de la société ENEDIS (**projet de délibération n°2**).

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de La Guyonnière pour avis.

Délibération n°1

Le conseil municipal APPROUVE le contenu de la convention de constitution de servitude établie entre la commune de MONTAIGU-VENDEE et la société ENEDIS et portant sur les parcelles situées sur la commune déléguée La Guyonnière à MONTAIGU-VENDEE et cadastrées 107 section ZB numéros 48 et 49, AUTORISE la société ENEDIS à bénéficier d'une servitude de passage en tréfonds pour établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 275 mètres sur les parcelles ci-dessus désignées et appartenant à la commune de Montaigu-Vendée, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération y compris la réitération par acte authentique des modalités de ladite convention.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Délibération n°2

Le conseil municipal **APPROUVE** le contenu de la convention de mise à disposition du terrain établi entre la commune de MONTAIGU-VENDEE et la société ENEDIS et portant sur la parcelle située sur la commune déléguée La Guyonnière à MONTAIGU-VENDEE et cadastrée 107 section ZA numéro 73 pour une surface d'environ 15m² et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération y compris la réitération par acte authentique des modalités de ladite convention.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

4- Convention SyDEV n°2024.EXT.0302 – Extension de réseaux électriques – Le Bordage Caillé – La Guyonnière

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Dans le cadre de la réalisation de travaux de desserte en énergie électrique liés à l'extension de réseau au Bordage Caillé, sur la commune déléguée de La Guyonnière, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.EXT.0302.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 8 480.00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	14 133.00	16 960.00	14 133.00	60.00 %	8 480.00
TOTAL PARTICIPATION					8 480.00

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de La Guyonnière pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention n°2024.EXT.0302 annexée à la présente délibération, concernant des travaux de desserte en énergie électrique liés à l'extension de réseau au Bordage Caillé commune déléguée La Guyonnière – 85600 Montaigu-Vendée, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 8 480.00 € au SyDEV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

5- Convention SyDEV n°2024.ECL.0465 – Travaux neufs d'éclairage – Rue Neuve – Montaigu

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Dans le cadre de la réalisation de travaux neufs d'éclairage public rue Neuve sur la commune déléguée de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.ECL.0465.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 2 787.00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	3 981.00	4 777.00	3 981.00	70.00 %	2 787.00
TOTAL PARTICIPATION					2 787.00

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention n°2024.ECL.0465 annexée à la présente délibération, concernant des travaux neufs d'éclairage public Rue Neuve sur la commune déléguée Montaigu – 85600 Montaigu-Vendée, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 2 787,00 € au SyDEV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

S'étant absenté, M. Antoine Chéreau n'a pas pris part au débat ni au vote.

6– Rapport d'activités annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Le conseil municipal a été invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2023 du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. L'année 2023, résumée en quelques chiffres clés et graphiques, sera présentée à l'assemblée lors de la séance.

Le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

7– Rapport d'activités annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

*Annexes : 11a_ Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
11b_ Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif*

Le conseil municipal a invité à prendre connaissance du rapport d'activité 2023 du service public d'assainissement collectif et non collectif (SPANC). L'année 2023, résumée en quelques chiffres clés et graphiques, sera présentée à l'assemblée lors de la séance.

Le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public public d'assainissement collectif et non collectif.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. Sophie Arzul : J'ai vu le chiffre de 97% des stations d'épuration qui sont conformes. Lesquelles ne sont pas conformes sur Montaigu-Vendée ou sur le territoire ?

M. le Maire : C'est à l'échelle de Terres de Montaigu. Les non-conformités peuvent changer d'une année sur l'autre en fonction de fortes pluies, d'un casse sur un réseau, etc. En 2023, il s'agit de celles situées sur la

commune de L'Herbergement et Saint Georges (anciennement le village des Pinserons). Nous avons deux non-conformités.

INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1 - Activ'Retraite

Il a été présenté lors de la séance la refonte du Seniors Agenda.

Mme Cécilia Grenet : Vous avez devant vous la refonte du Seniors Agenda mais qui ne s'appelle plus ainsi. Désormais, il s'agit d'« Activ'Retraite » puisque comme le disait hier soir, Monsieur le Président de l'agglomération, « forcément quand on est à la retraite, on est actif ». Aujourd'hui, nous voyons déjà les effets de ce changement car nous avons des retours de lisibilité, en tout cas des personnes qui consultent l'« Activ'Retraite ». Nous sommes en train de travailler sur la 2^{ème} édition qui paraîtra en janvier. Là, vous voyez le contenu ; il y a aussi des événements qui sont de plus en plus attractifs pour nos jeunes retraités, notamment les conférences de l'université permanente.

2 - Forum Bien vieillir ensemble

Il a été présenté lors de la séance le Forum Bien vieillir ensemble.

Mme Cécilia Grenet : Le Forum « Bien vieillir ensemble » a eu lieu pour la 1^{ère} fois sur Terres de Montaigu et dans cette salle à Dolia. Nous avons eu la chance de pouvoir accueillir l'ensemble de nos partenaires présents à ce forum. L'objectif était de pouvoir présenter à nos retraités les possibilités qu'ils ont avec l'ensemble des partenaires du territoire, de pouvoir rester le plus longtemps possible à domicile sous tous les aspects de la vie quotidienne. Je souligne aussi la présence et le partenariat que nous avons noué avec la MFR de l'Herbergement avec le BAC Pro SAPAT. En effet, les terminales étaient présents avec nous pour accueillir les habitants et recueillir après leur passage au forum, leur avis. L'intérêt pour ces jeunes était la présence des partenaires avec lesquels ils ont commencé à nouer des liens et des contacts ; ces liens et contacts vont certainement leur servir de réseaux pour les années à venir. Il s'agit d'un premier forum très intéressant.

Mme Sophie Arzul : En parlant du Forum Bien vieillir ensemble, est-ce que M. Chéreau pourrait nous parler de la fermeture de l'EHPAD Augereau ?

M. le Maire : Ça n'a rien à voir.

Mme Sophie Arzul : C'est comme vous voulez.

M. le Maire : Je vous rappelle Mme Arzul, pour que nous puissions bien préparer les réponses et qu'elles vous soient délivrées correctement, le règlement intérieur que nous avons adopté ensemble, précise que les questions doivent être envoyées au préalable par écrit. Ce n'est pas compliqué, néanmoins, M. Chéreau, souhaitez-vous répondre à cette question ?

M. Antoine Chéreau : Oui, très volontiers.

Tous ceux qui suivent avec attention les questions autour de l'avenir de l'hôpital de Montaigu et notamment qui viennent aux réunions organisées par le Comité des Usagers dont je remercie et félicite le Président qui est parmi nous, savent le projet depuis longtemps. Ce n'est absolument pas une surprise que l'hôpital et Terres de Montaigu aient choisi de privilégier les murs de l'hôpital pour élargir l'offre de soins plutôt que d'y accueillir des personnes en EHPAD, tout simplement parce que ce n'est pas le meilleur lieu pour cela.

Le projet se déploie avec divers objectifs :

Le premier objectif est de transférer les lits de soins de suite qui sont dans le vieux bâtiment Clémenceau où les conditions d'accueil ne sont pas excellentes, dans la partie neuve de l'hôpital, qui sont les lits conçus pour cela. Il y a donc aujourd'hui une partie des lits de l'EHPAD Augereau. Cela nous permettra donc de déployer de l'espace pour augmenter le nombre de consultations de médecins spécialistes qui viennent du CHD de La Roche-sur-Yon.

Ensuite, l'objectif est d'accueillir deux nouveaux services : un service de nutrition qui n'existe pas aujourd'hui en Vendée, pour accompagner notamment les adolescents mais pas seulement. Il s'agit vraiment d'une question de prévention sur les sujets d'anorexie ou d'obésité au jeune âge. Et puis la création d'un

service d'addictologie qui aujourd'hui n'existe plus dans le département de la Vendée et qui manque à la fois sur le volet prévention et sur le volet réparation.

Enfin, le dernier objectif est de pouvoir accueillir d'ici deux ans, l'implantation d'un nouvel I.R.M. En effet, aujourd'hui, il y a un scanner à l'hôpital de Montaigu mais pas d'I.R.M. Nous avons donc un intérêt à d'abord utiliser les espaces qui sont ceux de l'hôpital. Ce projet se déploie selon le calendrier prévu. Il prévoit évidemment le transfert de l'EHPAD Augereau sur un autre site. On a eu l'occasion, je crois ici ou en tout cas à Terres de Montaigu, d'évoquer le sujet. Ça fait quelques mois que l'hôpital a cessé d'accueillir des anciens à l'EHPAD Augereau, ce qui fait qu'aujourd'hui à l'EHPAD Augereau, il ne reste plus que 30 résidents. C'est un travail continu puisqu'il faut essayer de préserver tout le monde au fil du temps et cela tombe à un moment donné où on a moins de pression sur la liste d'attente sur l'ensemble du territoire des EHPAD.

La question s'est posée de savoir : est-ce qu'on accélère l'offre de soins ou pas ? Cela paraît une évidence aujourd'hui surtout quand on connaît les problématiques de démographie médicale. En effet, c'est vraiment utile de déployer une offre de soins en priorité et de privilégier l'accompagnement pour les 30 personnes qui restent dans des structures qui existent aujourd'hui et qui sont disponibles pour les accueillir, sachant que dans les résidents de l'EHPAD Augereau, il y a des résidents qui viennent de plus loin que d'ici et qui souvent ont choisi l'EHPAD Augereau parce qu'il n'y avait pas de places à l'époque où ils sont rentrés dans les EHPAD qu'ils recherchaient.

Il y a un accompagnement qui est prévu, il y a eu une présentation de l'accélération finalement de la décision, au personnel et c'est cela qui a créé sans doute des dissensions d'avis entre les uns les autres. Mais aucun des agents publics hospitaliers ne sera abandonné. Des propositions de postes sont données pour tout le monde, ce d'autant plus qu'on a besoin de recruter y compris au CHD - Site de Montaigu, pour accompagner l'augmentation de l'activité. Cela ne vous aura pas échappé non plus que, par ailleurs, l'ensemble des EHPAD du secteur recrute. Il n'y a donc pas de difficultés sociales à avoir. Il y a une discussion sur les délais – nous sommes en train de discuter avec la représentation syndicale pour faire en sorte que tout se passe le plus simplement possible. Et puis, il y a un accompagnement pour les familles. Pour le moment, l'hôpital reçoit chaque famille une par une pour voir avec elle qu'elle est la solution la plus idéale, sachant que l'objectif est à la fois de répondre aux besoins des familles, mais aussi de prévenir le mal-être que serait de rester dans un service qui était conçu pour deux fois plus et qui est un peu vide. En termes de qualité de vie, ce n'est évidemment pas idéal. On essaie donc de faire les choses aussi patiemment que possible, aussi sereinement que possible. Personne ne sera mis dehors, ni les résidents, ni les agents.

J'insiste sur le fait que c'est une opportunité formidable d'avoir des locaux qui ont été conçus par un hôpital qui ne sont pas utilisés aujourd'hui prioritairement pour l'hôpital, de pouvoir en profiter pour déployer plus vite une offre de santé. La plupart des agents eux-mêmes sont très favorables à ce projet qui conforte en fait l'activité de soins du CHD – Site de Montaigu.

3 – Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n° DEL 2020.05.26-24 du 26 mai 2020)

Décisions du Maire prises entre le 25 septembre 2024 et le 05 novembre 2024

N°	Date	Objet de la décision
DECRE_2024_164	02 oct.	Avenant n°2 au lot n°4 « Menuiseries extérieures » du marché de travaux de rénovation et d'amélioration des locaux de la mairie déléguée de La Guyonnière
DECRE_2024_165	30 sept.	DPU – 9 boulevard Raymond Parpaillon - Montaigu
DECRE_2024_166	30 sept.	DPU – 6 rue de la Marne – Montaigu
DECRE_2024_167	30 sept.	DPU – 6 rue de la Marne – Montaigu
DECRE_2024_168	01 oct.	DPU – 6 Rue de la Garenne - Boufféré
DECRE_2024_169	30 sept.	DPU – 4 rue des Lavandières – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_170	30 sept.	DPU – Langlais – Montaigu
DECRE_2024_171	01 oct.	DPU – rue de la Marine Royale - Montaigu
DECRE_2024_172	01 oct.	DPU – 10T rue de Vieillevigne – Montaigu
DECRE_2024_173	01 oct.	DPU – 30 rue Saint Joseph - Boufféré
DECRE_2024_174	01 oct.	DPU – 35 rue Saint Jacques - Montaigu
DECRE_2024_175	03 oct.	DPU – 6628 impasse du Pré Blanc – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_176	02 oct.	DPU – 13 rue du Petit Planty – La Guyonnière
DECRE_2024_177	02 oct.	DPU – 3 rue des Tamaris – Boufféré

DECRE_2024_178	02 oct.	DPU - 5905 rue de la Marine Royale – Montaigu
DECRE_2024_179	02 oct.	DPU – 2 rue des Fleurs – Montaigu
DECRE_2024_180	02 oct.	DPU – 20 rue du Général De Gaulle – Montaigu
DECRE_2024_181	04 oct.	DPU – 44 La Canquetière – Boufféré
DECRE_2024_182	02 oct.	DPU – 5 rue de la Tour Louis XI – Montaigu
DECRE_2024_183	09 oct.	DPU – 14 boulevard Raymond Parpaillon – Montaigu
DECRE_2024_184	09 oct.	DPU – 14 rue Lamartine – Montaigu
DECRE_2024_185	10 oct.	DPU – 16 rue des Amphores – Boufféré
DECRE_2024_186	10 oct.	DPU – 9 rue de la Meule – Boufféré
DECRE_2024_187	18 oct.	DPU – 16 rue du Bocage - Saint Georges de Montaigu
DECRE_2024_188	18 oct.	DPU – 5 rue de l'Abbé Giraudet – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_189	18 oct.	DPU – Le Bourg Saint Hilaire – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_190	18 oct.	DPU – 5 impasse du Pré Blanc – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_191	18 oct.	DPU – impasse du Pré Blanc – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_192	24 oct.	DPU – 2 impasse des Merisiers - Boufféré
DECRE_2024_194	24 oct.	DPU – 21 rue du Beugnon – Saint Georges de Montaigu
DECRE_2024_195	25 oct.	DPU – 5 impasse des Fusains – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_196	25 oct.	DPU – 41 rue des Morlières – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_197	24 oct.	DPU – 25 rue des Chaumes - Boufféré
DECRE_2024_198	24 oct.	DPU – 16 chemin de la Prison - Saint Georges de Montaigu
DECRE_2024_199	24 oct.	DPU – 16 rue des Camélias - Boufféré
DECRE_2024_200	25 oct.	DPU – Rue Saint Nicolas – Montaigu
DECRE_2024_201	25 oct.	DPU – 45 rue Saint Joseph – Boufféré
DECRE_2024_202	25 oct.	DPU – 14 rue des Trèfles – Saint Georges de Montaigu

Arrêtés du Maire pris entre le 25 septembre 2024 et le 05 novembre 2024

N°	Date	Objet de la décision
ARRAE_2024_071	04 oct.	Règlementation permanente de la circulation des véhicules de transports de marchandises légers sauf usage agricole sur la voie communale n°30, Les Roussais – Saint-Hilaire-de-Loulay
ARRRE_2024_072	09 oct.	Délégation de fonctions d'officier d'état civil à Adeline Laché, Conseillère municipale de Montaigu-Vendée
ARRAE_2024_073	25 oct.	Règlementation du stationnement aux abords du cinéma Grand Ecran – Avenue Villebois Mareuil – Montaigu
ARRCS_2024_074	30 oct.	Institution d'une régie de recettes auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée

4 - Liste des concessions retenues

Commune	Date de l'enregistrement de la concession	Nom du concessionnaire	Date du début de la concession	Durée de concession
Boufféré	24/09/2024	RAFFIN Ghislaine	31/08/2024	30 ans
Montaigu	24/09/2024	HERVOUET Marie-Paule née BOUSSONNIERE	17/09/2024	30 ans
St Hilaire de Loulay	24/09/2024	GUILLET Thérèse née GUILLARD	16/09/2024	30 ans
Montaigu	26/09/2024	FOURREAU Simone née BROCHARD	21/09/2024	30 ans
Montaigu	26/09/2024	HAMON Marie Catherine née POISSON	24/09/2024	30 ans
St Hilaire de Loulay	23/10/2024	BOUHIER Françoise	21/10/2024	30 ans

La Guyonnière	24/10/2024	MARTINET Chantal née LIMOUSIN	01/10/2024	30 ans
La Guyonnière	25/10/2024	GUIMARD Agnès	19/10/2024	30 ans
Montaigu	25/10/2024	FONTENEAU Daniel	30/09/2024	30 ans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13

La secrétaire de séance,
Caroline ROUILLIER



Monsieur le Maire,
Florent LIMOUZIN

